

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2012**

Le trente mai deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents :** Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :** Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN à Marie-Catherine LAMIRAL, Marie-Thérèse PASTORINO à Gilbert MERGOUD.

**Etaient absents et excusés :** Sébastien DREVET, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mercredi 23 mai 2012

Les Conseillers présents, soit 22 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

**Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 3 avril 2012**

**VOTE**

**POUR A L'UNANIMITE**

- *Affichage des délibérations le 5 avril 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 5 avril 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 23/05/2012.*

**Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 30 mai 2012**

**VOTE**

**POUR A L'UNANIMITE**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 3 avril 2012
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 30 mai 2012

**I. ASPECT FINANCIER**

- 2012-3-1 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général
- 2012-3-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel intercommunal Jean Bedet
- 2012-3-3 Approbation des tarifs de la piscine – saison 2012
- 2012-3-4 Travaux de rénovation du boulodrome

- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône
- c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- d) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- e) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires
- f) Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

## II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2012-3-5 Désignation d'un délégué –Collège Arc-en-Ciers

## III. PERSONNEL COMMUNAL

2012-3-6 Protection sociale du personnel territorial

## IV. QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le Mardi 10 juillet 2012 à 20h30
- Pose de la 1ère pierre de la caserne de gendarmerie le Vendredi 6 juillet 2012 à 17h30
- Chasses du Rhône du 4 au 20 juin 2012
- Compte-rendu de la rencontre du 22 mai 2012 avec les professions médicales

## DELIBERATIONS

### I. ASPECT FINANCIER

#### 2012-3-1 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget général.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
65738-01	Subvention autres organismes (SEMCODA)	37 200 €	
6811-01	Dotations aux amortissements	500 €	
023	Virement à la section investissement	-500 €	
7475-01	Subvention CCPC (logements sociaux)		37 200 €
	Total	37 200 €	37 200 €
Investissement		Dépenses	Recettes
28121-01	Amortissements Plantations...		500 €
021	Virement de la section fonctionnement		-500 €
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

### VOTE

**POUR A L'UNANIMITE**

**2012-3-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel intercommunal Jean Bedet**

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse).

	Montant voté en 2011	Règlement 2011	Proposition 2012
Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance (régularisation année précédente)	20 000.00 €	7.523,89 €	20 000 .00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (régularisation année précédente)	20 200.00 €	1.512,65 €	20 000.00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**2012-3-3 Approbation des tarifs de la piscine – saison 2012**

Une réunion inter-piscine a eu lieu le 5 avril 2012 à Pont de Beauvoisin. Des tarifs communs à toutes les piscines du secteur géographique sont établis conjointement. En conséquence, le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er juin 2012, date d'ouverture de l'équipement, les tarifs suivants :

	Tarifs 2011	Proposition 2012
Ticket enfant	1,35 €	1.40 €
Ticket adulte	2,75€	2.80 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1,35 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	1.40 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	19.00 €	19.00 €
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	10.00 €	10.00 €
Ticket tarif réduit adulte (pour les horaires suivants) : 12 H30/13 H 30 ou 18H/19 H 00	1,40 €	1,40 €
Ticket tarif réduit enfant (pour les horaires suivants) : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00	0,70 €	0,70 €

Pour information, la période d'ouverture 2012 est du 1er juin au 31 août.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs et autoriser leur mise en application à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

VOTE		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> - Emmanuel GUTIERREZ - Nathalie MARGAIN - Jacky RAVAZ

*Marie-Catherine LAMIRAL n'utilise pas le pouvoir de Nathalie MARGAIN.*

**2012-3-4 Travaux de rénovation du boulodrome**

Par délibération en date du 3 avril 2012, le conseil municipal a accepté d'entreprendre des travaux de rénovation du boulodrome (estimés à 415 140 € HT) afin notamment de remédier aux chutes de plaques isolantes liées aux remontées d'humidité sur les terrains de jeux.

A vu de l'étude réalisée par l'entreprise A3 SEREBA, le programme définitif des travaux est le suivant :

Descriptif des travaux	tranche ferme en HT	tranche conditionnelle (accessibilité) en HT	Coût total en HT
<b>Divers</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
Publicité Avis d'appel public à concurrence	6 000,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €
Panneau de communication			0,00 €
<b>Honoraires</b>	<b>41 390,25 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>63 390,25 €</b>
Maitrise d'œuvre A3 SEREBA (40390,25 € HT)	28 390,25 €	12 000,00 €	40 390,25 €
Mission contrôle technique	8 000,00 €	5 000,00 €	13 000,00 €
Mission SPS	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
<b>Travaux</b>	<b>236 998,86 €</b>	<b>96 786,41 €</b>	<b>333 785,27 €</b>
Lot 1 couverture isolation fx plafond peinture métal	144 298,03 €	0,00 €	144 298,03 €
Lot 2 Menuiseries ext et int maçonnerie	47 656,99 €	26 796,82 €	74 453,81 €
Lot 3 Chauffage ventilation électricité	39 043,84 €	11 850,00 €	50 893,84 €
Lot 4 VRD Gros œuvre plomberie	0,00 €	53 139,59 €	53 139,59 €
Tolérance études et travaux	6 000,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €
<b>Montant total</b>	<b>284 389,11 €</b>	<b>123 786,41 €</b>	<b>408 175,52 €</b>

**a) Approbation du projet**

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour un montant de 408 175.52 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône**

Cette opération d'investissement peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA). Elle est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 25% du coût, soit 102 043.88 € d'un montant de dépenses subventionnables de 408 175.52 € HT.

Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère**

Le Conseil Général de l'Isère peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention pour ces travaux d'investissement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**d) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs**

Pour mener à bien cette opération et s'agissant d'un bâtiment proposant un service public rayonnant au-delà des limites communales, le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**e) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires**

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 20</b>	<b>CONTRE : 1</b> - Jacky RAVAZ	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**f) Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport**

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 4</b> - Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET - Marie-Catherine LAMIRAL + pouvoir de Nathalie MARGAIN

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE****2012-3-5 Désignation d'un délégué –Collège Arc-en-Ciers**

En séance du conseil municipal le 3 avril 2012, Monsieur Maurice NICOLAS a été élu 8<sup>ème</sup> adjoint suite à la démission de Monsieur Guillaume FAVIER, qui était également délégué de la Commune au conseil d'administration du Collège Arc-en-Ciers.

Le Maire propose de désigner Monsieur Maurice NICOLAS délégué au conseil d'administration du Collège Arc-en-Ciers.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> - Emmanuel GUTIERREZ - Jacky RAVAZ

**III. PERSONNEL COMMUNAL****2012-3-6 Protection sociale du personnel territorial****Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre d'action sociale avec participation employeur**

Le Maire expose :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de

l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour les agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire, soit agir directement, soit faire appel au service du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leurs accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le Maire propose de charger le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats couvriront les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Les agents de la Commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la Commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2013. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
-------------

<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>
----------------------------------

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

## INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le Mardi 10 juillet 2012 à 20h30
- Pose de la 1ère pierre de la caserne de gendarmerie le Vendredi 6 juillet 2012 à 17h30
- Chasses du Rhône du 4 au 20 juin 2012
- Compte-rendu de la rencontre du 22 mai 2012 avec les professions médicales

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55.

Liste des annexes :

Fait aux Avenières, le 31 mai 2012  
Le Maire,  
*Gilbert MERGOND*